

Palestine - Solidarité

<http://www.palestine-solidarite.org>

L'information est une arme au service de la paix. Sa diffusion est un acte de résistance
Dénoncer ne suffit plus, il faut expliquer, informer, transmettre
Les médias occidentaux dans leurs larges majorité ont de tout temps accepté les versions de l'armée
israélienne et fermant les oreilles aux autres sources
Les informations contenues dans ce journal sont obtenues par la lecture journalière des journaux en
ligne (Afp- ats - Ap - Reuters, XINHUANET) ainsi que les sources
d'informations de la résistance

Journal de Palestine

N° 215 du 25.01

Par M. Lemaire

Ps : Avant de vous lancer dans la lecture du journal, noter ceci:: Ne soyez pas surpris d'entendre Sharon
& consort parler de résistants, en lieu & place de terroristes : j'ai programmé mon ordinateur dans ce
sens.

2 Ps : L'ordinateur ne corrige pas lorsque je parle d'action terroriste des occupants.

Vous retrouverez ce journal

sur mon blog : journal-palestine.blogspot.com ; <http://journal-palestine.blogspot.com>
et

a) sur le site : www.palestine-solidarite.org à cette adresse :
http://www.palestine-solidarite.org/Journaux_Palestiniens.htm
ainsi que

b) dans la rubrique "Le journal des Palestiniens" sur le site "Palestine, le secret dévoilé" :
<http://www.palestinefr.net/jop.php>.

c) Le "Journal des Palestiniens " est également visible sur le site <http://www.aredam.net/> rubrique 14

NB : Si vous voulez-me contacter ou obtenir le Journal par mail une seule adresse : fa032881@skynet.be

Le signe # veut dire : important (à nos yeux)

1 médias

1-1 Le Hamas arrête les déclarations médiatiques sur Chalit.

3 Dossier

3-1 Point de vue de Laila El-Haddad : «La poigne invisible» d'Israël sur Gaza.

3-2 Point de vue de Ran Farhi : Que cache la fameuse barrière ?

4 Courrier des lecteurs & trouvé sur le net

4-1 Tout Israélien transportant un Palestinien dans sa voiture en Cisjordanie est passible de lourdes peines.

1 Médias

1-1 Le Hamas arrête les déclarations médiatiques sur Chalit

Le leader politique du Hamas Dr. Osama Al-Muzzaini a annoncé dimanche que son mouvement imposera une
occultation médiatique sur le soldat capturé Gilad Chalit des forces de l'occupation israélienne, en expliquant
qu'une telle mesure était pour préserver le secret de l'affaire.

Dans un communiqué de presse qu'il a publié dimanche, Muzzaini a affirmé : « Les ravisseurs de Chalit ont décidé de ne faire connaître aucune déclaration le concernant, et ont opté pour un traitement de la question à travers la délégation égyptienne qui sert de médiateur entre les Palestiniens et Israël dans cette affaire ».

Il a de plus souligné que le Hamas ne transigera jamais sur les conditions posées pour la libération de Chalit.

Sources Palestine Info

Posté par Adriana Evangelizt

3 Dossier

Ndlr : PS : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

3-1 Point de vue de Laila El-Haddad : «La poigne invisible» d'Israël sur Gaza

Israël contrôle avec « une main de fer » la vie dans Gaza en dépit de son « désengagement » du secteur depuis maintenant plus d'une année, selon un nouveau rapport publié par des organisations israéliennes de défense des droits humains Malgré le retrait des implantations coloniales illégales et de la présence militaire permanente dans la bande de Gaza en août 2005, Israël poursuit l'occupation sous une nouvelle forme, d'après le rapport publié ce mercredi [17 janvier].

« Israël n'a pas desserré son contrôle sur Gaza mais a plutôt retiré quelques moyens de contrôle tout en accentuant d'autres contraintes, » explique le rapport *Disengaged Occupiers : the Legal Status of Gaza* présenté par Gisha [le Centre légal pour la Liberté de Mouvement], une organisation défendant les droits de l'homme et basée à Tel Aviv.

Au lieu de cela, Israël « a changé la manière dont le contrôle se fait », dit le rapport.

Ceci inclut le contrôle : de l'espace aérien de Gaza, de ses eaux territoriales, de ses frontières, du mouvement des marchandises et des personnes, du système d'imposition, de la politique fiscale et de l'enregistrement de la population.

« Israël contrôle Gaza par une sorte de 'de main invisible', qu'il est difficile de percevoir directement mais qui est intensément ressentie par les habitants de Gaza qui savent que leur capacité à faire des choses de base - acheter le lait, allumer les lumières électriques, voyager à l'étranger - dépend des décisions prises par Israël, » a expliqué Sari Bashi, directeur de l'institut et co-auteur du rapport lors d'une entrevue avec Al Jazeera.

Le rapport met en évidence qu'Israël n'a jamais cédé son contrôle sur Gaza et reste plus que jamais responsable du bien-être de ses habitants aux yeux du droit international.

Israël a réalisé son « dégageant » de la bande de Gaza, un plan concocté par l'ancien premier ministre israélien Ariel Sharon, le 12 septembre 2005 en procédant au déplacement des implantations coloniales israéliennes illégales ainsi que des installations militaires permanentes qui s'y trouvaient.

Tel Aviv a affirmé que ce retrait représentait la fin à son contrôle militaire sur Gaza et Sharon avait déclaré dans un discours à l'ONU « la fin du contrôle et de la responsabilité des israéliens sur la bande de Gaza ».

Mais les politiques israéliennes de contrôle et de bouclage n'ont fait que se développer et devenir plus rigoureuses depuis cette époque, et l'occupation est très loin d'avoir cessé selon Bashi.

« Une université de Gaza ne peut pas recevoir la visite d'un conférencier étranger sans qu'Israël ne lui accorde un permis ; une mère de Gaza ne peut pas enregistrer son enfant à l'état civil palestinien sans approbation israélienne ; et un pêcheur de Gaza ne peut pas pêcher au-delà de la côte de Gaza sans la permission d'Israël, » dit-elle encore.

Bashi indique aussi que le rapport de 100 pages produit par Gisha, qui est basé sur des documents militaires israéliens internes et publics et de larges interviews, « remet en cause l'affirmation des israéliens et même de quelques personnes définissant la politique internationale que le désengagement israélien aurait mis un terme à l'occupation de Gaza ».

Fiction

Après son dégageant de Gaza, la position du gouvernement israélien a toujours été qu'Israël n'avait plus le contrôle du territoire et ainsi ne portait plus aucune responsabilité légale sur le bien-être de ses résidents, les laissant dans un vide juridique et politique.

D'après Bashi, cette position n'est pas soutenable.

« Ils ne peuvent pas gagner sur les deux tableaux. Israël s'estime tranquille après avoir déclaré que Gaza n'était plus occupée, en partie pour éviter que des questions soient posées au sujet de son contrôle permanent sur Gaza - contrôle qui a largement contribué à la crise humanitaire qui y sévit aujourd'hui. »

« La Communauté Européenne et beaucoup de monde dans la communauté internationale agissent encore selon la réalité, à savoir que Gaza est toujours occupée. La position israélienne selon laquelle il n'y a plus de contrôle sur Gaza et que par conséquent ne subsiste aucun engagement [israélien vis-à-vis de habitants de Gaza] - devrait à mon sens susciter des questions parmi les personnes qui dirigent la politique internationale. »

« Dans le contexte politique actuel, la position israélienne signifie aussi que Gaza est coupée de fait de la Cisjordanie. »

Le point d'entrée commercial principal de Gaza a été bouclé plus de la moitié du temps depuis le désengagement, selon une évaluation de l'ONU, et en conséquence seulement 4% des récoltes de la bande de Gaza ont pu être exportés.

Le rapport présente le cas de Yunis Abu Shabana, un fermier palestinien qui exporte des cerises-tomates et des poivrons doux vers l'Europe, comme exemple de la façon dont la fermeture pénalise les Palestiniens.

Shabana a déclaré : « Janvier passé, j'ai eu 40 tonnes de produits en attente d'être transportés au poste frontière de Karni... Après 20 jours d'attente, la production a dû être détruite. »

« En ce moment, mes ouvriers ne travaillent pas et je vais devoir détruire la production qui reste dans les ateliers et les serres. »

Poste-frontière de Rafah

En outre, Israël maintient son contrôle sur Rafah, l'unique point de passage frontalier permettant aux habitants de sortir de Gaza.

Ce passage a été ouvert moins de 14% du temps depuis juin 2006, et son utilisation est limitée aux détenteurs de cartes d'identité émises à Gaza - limitation qu'Israël continue à imposer en dépit de son désengagement. Le rapport étudie le cas des Palestiniens habitant dans Gaza qui « n'existent pas », puisque Israël ne les identifie pas et impose des cartes d'identité ou permis de réunification familiale.

Des dizaines de milliers de Palestiniens entrent dans cette catégorie, selon le ministère palestinien des Affaires Civiles.

Une Palestinienne se trouvant dans ce cas est Mirvant Alnahal, âgé de 31 ans - une ancienne avocate et mère de trois enfants qui est entrée à Gaza avec un permis de visite en 1994.

Mirvant Alnahal est citée le rapport : « La carte d'identité de mon mari indique qu'il est marié, mais la case pour le nom du conjoint est blanche. Mes enfants sont nés à Gaza d'une mère qui, officiellement, n'existe pas ».

Les autorités israéliennes ont refusé de renouveler le permis d'Alnahal ou de lui fournir un statut de résidente dans Gaza.

« Depuis que je suis arrivée à Gaza, je suis emprisonnée ici. Je ne peux pas partir, par crainte qu'on ne me permette pas de revenir, » explique-t-elle.

Les voyages entre Gaza et la Cisjordanie ont également été extrêmement limités.

D'après le rapport, toutes ces actions, en plus du refus d'Israël de reverser les recettes fiscales palestiniennes ont provoqué une crise économique et humanitaire sans précédent dans Gaza.

Le rapport conclut en disant que puisque Israël maintient un strict contrôle sur la bande de Gaza, en vertu du droit international et jusqu'au moment où le contrôle complet du territoire sera réellement abandonné, Israël doit alors respecter plusieurs engagements concernant les conditions de vie des habitants.

Laila El-Haddad

19 janvier 2007- Al Jazeera.net - Vous pouvez consulter cet article à : <http://english.aljazeera.net/NR/exe...>

Traduction : Claude Zurbach

Source : Info Palestine

<http://www.info-palestine.net/...>

3-2 Point de vue de Ran Farhi : Que cache la fameuse barrière ?

Il y a une dizaine de jours, nous avons appris que la ministre des Affaires étrangères Condoleezza Rice avait une nouvelle proposition : la création d'un état palestinien provisoire à l'intérieur des frontières tracées par la «barrière de séparation», avec l'idée qu'au bout de quelques années d'accalmie dans cet état, il sera possible de discuter de frontières définitives. Selon les informations que nous tirons des médias, les Américains sont d'avis que la

proclamation d'un état dans des frontières provisoires créera un climat de confiance entre les deux bords et permettra d'engager des pourparlers à propos de questions d'ordre sécuritaire. Selon le programme en question, la vieille ville de Jérusalem ne sera pas incluse dans les frontières de l'état provisoire et son avenir sera fixé dans le cadre des discussions à propos des frontières définitives.

Cette initiative a également été soulevée lors de la récente rencontre entre le Président égyptien Hosni Moubarak et le roi de Jordanie Abdallah II, qui s'est tenue au Caire. Selon des sources arabes, les Américains ont remis l'ébauche de ce programme au Premier ministre d'Israël Ehoud Olmert.

Le message qui émane du programme de Rice est le suivant : la barrière actuellement en construction est censée définir la future frontière d'Israël. Plus précisément, tout ce qui se trouve à l'heure actuelle du côté «palestinien» de la barrière deviendra de façon effective «l'état palestinien» Ce principe est contraire à la définition de la barrière qui fut présentée à la Communauté internationale, selon laquelle le tracé de la barrière est provisoire et il faudra envisager de le modifier en fonction des résultats de futurs pourparlers et disant que le tracé actuel dépend exclusivement de considérations sécuritaires. De plus, la position de Rice est différente de celle exposée dans la «Feuille de route», qui sert encore de base aux discussions du point de vue des Américains et formellement, du point de vue des Israéliens. Dans la «Feuille de route» il est également bien question de la création d'un état palestinien provisoire après la première étape comprenant des réformes sécuritaires au sein de l'Autorité palestinienne et le démantèlement des organisations terroristes, mais il n'y est pas question des frontières du dit «état provisoire» L'idée y était de transformer les secteurs B (sous souveraineté partielle palestinienne) en secteurs A (entièrement sous souveraineté palestinienne) Cependant, aujourd'hui, le tracé de la barrière comprend un territoire considérable – du sud de Har Hébron à la Plaine du Jourdain, qui font partie du secteur C (complètement sous souveraineté israélienne) Dans la mesure où le plan de Rice serait adopté, il s'agirait donc d'un changement considérable.

Il est possible que Condoleezza Rice ait été influencée par la conception de la ministre israélienne des Affaires étrangères Tsippi Livni. Durant les deux dernières années, Livni est revenue plus d'une fois sur le fait qu'en définitive, la barrière dessinerait les frontières d'Israël. Dans une interview qu'elle a accordée à Haaretz, Livni a précisé que ce qui resterait en dehors de la barrière, deviendrait territoire palestinien. Elle l'a répété au moment de la création de Kadima. A l'heure actuelle, si le Premier ministre Olmert et la ministre des Affaires étrangères Livni ne rejettent pas cet aspect de la barrière qui ressort du

plan de Rice, leur silence risquerait d'être interprété comme une approbation, contrairement à la position d'Israël jusqu'à ce jour.

Malgré tous les avantages compris dans la construction de la barrière de séparation, comme entre autres la limitation des passages d'armes et de terroristes, la diminution des vols de voitures, il ne faut pas négliger la réalité que risque de nous imposer son tracé.

Le débat israélien à propos de la «barrière de séparation» tourne autour de deux sujets de la plus haute importance : d'un côté, ceux qui soutiennent la construction de la barrière considèrent qu'elle constitue un obstacle sécuritaire susceptible de renforcer la protection des citoyens israéliens. Mais d'un autre côté, elle déclenche la bataille pour les frontières d'Israël. Les Palestiniens l'ont compris depuis longtemps. Grâce à des pressions internationales (par exemple, en déposant une requête au Tribunal international de la Haye) et en se référant à des décisions de la Cour suprême israélienne, ils ont réussi à rectifier le tracé initial de la «barrière de séparation» un tronçon après l'autre. Dans la majeure partie des cas, mais pas dans tous, la Cour suprême a adopté la tendance veillant à ne pas porter atteinte à la vie quotidienne des Palestiniens, même si c'est aux dépens de l'aspect sécuritaire de la barrière. Compte tenu de cela, les requêtes déposées par des villages Juifs, comme par exemple Soussia, pour être inclus en territoire israélien selon le tracé de la barrière, ont été rejetées par la Cour suprême.

Ainsi, en fait, le tracé actuel de la barrière est dessiné en fonction de considérations palestiniennes. Ceux qui, dans les médias, approuvent la «barrière de séparation», appellent à accélérer sa construction. Et sur le terrain, à part les interventions de la Cour suprême, la pression américaine, qui a déjà fait modifier le tracé de la barrière initialement fixé par Israël, continue de s'en mêler (par exemple pour le rattachement de Maalé Adoumim ou du côté d'Ariel)

Il semble que les gens qui ont mené la construction de la barrière, se sont efforcés de la rapprocher le plus possible de la Ligne verte. Le point de vue sécuritaire a toujours caché les arguments politiques et diplomatiques. En fait, plus ou moins prêt de la Ligne verte, le combat pour la barrière s'est toujours appuyé sur des éléments politiques. Ceux qui ont combattu la barrière, de droite comme de gauche, se sont toujours basés sur des principes territoriaux. La gauche rejette l'idée que la barrière glisse de l'autre côté de la Ligne verte et c'est la raison pour laquelle elle se bat pour qu'elle soit complètement annulée.

La droite critique le tracé de la barrière pour la raison inverse. La différence entre le tracé de 2003 et celui décidé en 2005, est essentiellement dans l'augmentation du nombre de villages et de territoires israéliens qui ont été exclus du «côté israélien» de la barrière.

Pourtant, à part les appels de quelques villages Juifs à la Cour suprême, la droite institutionnalisée s'est gardée de combattre pour le rétablissement du tracé qui avait été fixé en 2003 (et qui intégrait beaucoup plus de villages Juifs) ou d'exiger

la construction de la barrière orientale, qui inclura la Plaine du Jourdain en continuité de celle de Bet Shéan et le désert de Judée.

La raison pour laquelle le Conseil de Yesha par exemple, se refuse à traiter publiquement cette question, est qu'il rejette complètement l'idée d'un partage d'Erets Israël par le biais d'une barrière. Bien qu'en coulisses, d'importants efforts sont faits pour inclure un maximum de villages Juifs du «bon côté» de la barrière, le Conseil de Yesha évite de faire des déclarations publiques à ce sujet. Il est difficile d'expliquer le silence du Likoud, alors qu'il avait fait de l'éloignement de la barrière à l'Est, l'essentiel de sa campagne électorale.

C'est ainsi que l'on aboutit au paradoxe où nombre de ceux qui sont d'accord avec le tracé actuel sur lequel la barrière se construit, près de la Ligne verte, pensent également que la création d'un état palestinien selon ce tracé, représentera un terrain fertile pour les groupes terroristes comme le Hamas et le Jihad islamique, qui risquent fort de préférer poursuivre la guerre contre Israël jusqu'à ce qu'ils atteignent leur but principal (en première étape) : la création d'un état palestinien sur les frontières de 1967. La deuxième étape sera la lutte pour la Palestine de 1948.

Le paradoxe atteint également le centre et la gauche de la scène politique. Ainsi, bien que le ministre Péretz ait prétexté l'interruption de la construction de la «barrière de séparation» au sud par des raisons touchant à l'environnement, (ne pas abîmer le désert de Judée) sa décision a des retombées diplomatiques. De façon ironique, Péretz, la «colombe», a empêché le passage d'un territoire considérable du «côté palestinien» de la barrière.

L'ironie touche également le camp palestinien. Comme c'était à prévoir, le programme de Rice s'est trouvé confronté à la branche «modérée» de l'Autorité palestinienne, à savoir Abou Mazen. Selon lui, le tracé de la barrière a déjà trop dévié de la Ligne verte. Il comprend lui aussi que dans notre région, quelque chose de provisoire risque de devenir fixe. Donc, les plus modérés des Palestiniens ne sont pas prêts à faire des concessions sur le plan territorial. Pas moins que le Hamas. De façon absurde, de leur point de vue, ils commettent une erreur diplomatique, car l'occasion leur est offerte de recevoir des territoires sous l'égide américaine.

En Israël, il n'y a aucun débat public au sujet de la signification du tracé actuellement proposé, alors qu'il risque de dessiner la frontière d'Israël tout au long de la Ligne verte.

Ce tracé ne tient absolument pas compte de secteurs extrêmement importants sur le plan sécuritaire, comme la Plaine du Jourdain et le désert de Judée, alors que même les supporters d'un retrait de grande envergure de la rive occidentale, sont d'avis qu'ils doivent rester aux mains d'Israël, au moins provisoirement.

Le message américain fixant que la barrière pourrait devenir la future frontière d'Israël, devrait alarmer tous ceux qui hésitent encore et qui se demandent si la barrière est «politique» ou «sécuritaire»

Paru sur Omedia et traduit pour Arouts Sheva par Aline Sultan.

Ran Farhi

lundi 22 janvier 2007 - 12:26

4 Courrier des lecteurs & trouvé sur le net

Ndlr : PS : La publication des articles ou analyse ne signifie nullement que la rédaction partage les analyses ou point de vue des auteurs, mais doit être vu comme information

4-1 Tout Israélien transportant un Palestinien dans sa voiture en Cisjordanie est passible de lourdes peines.

A partir d'aujourd'hui, vendredi 19 janvier 2007, tout Israélien transportant un Palestinien dans sa voiture en Cisjordanie est passible de lourdes peines. Une ordonnance qui fait franchir un pas de plus à la barbarie que nos "justiciers" ont omis de dénoncer lors de la "Journée des Justes".

"Ce règlement raciste n'est rien de plus qu'un nouveau boulon, particulièrement abject, dans la machine engagée, avec diligence et efficacité, à dépouiller les Palestiniens de leur dignité humaine, à les isoler, à les séparer, à les piétiner et à réduire en poussière ce qui reste de leurs droits", estime B. Michael dans le Yediot Aharonot du 12 janvier.

Il rappelle qu'il ne s'agit pas de l'entrée des Palestiniens en "Israël" (les guillemets sont nécessaires car on ne sait toujours pas où commence et où s'arrête Israël, dont les frontières demeurent inconnues) interdite depuis bien longtemps, par tous les moyens, sous toutes les formes.

Il s'agit d'empêcher "tout déplacement commun" entre un Israélien et un Palestinien, tout rapprochement "Il y a bien sûr des exceptions, note B. Michael : les seigneurs féodaux des colonies pourront continuer de conduire leurs esclaves indigènes sur leur lieu de travail. Après tout, il est impensable que la routine confortable des maîtres soit troublée"... "A dire vrai, même le mot « apartheid » est trop modéré pour décrire cette abomination. Mes aïeux se sont vus eux aussi interdire de voyager dans le même véhicule avec des membres de la nation dominante. Mes aïeux se sont vus eux aussi interdire l'usage de moyens de transport, sauf pour rejoindre leur lieu de travail avec leurs maîtres. Mes aïeux se sont vus eux aussi interdire de circuler, de travailler, d'étudier, de se soigner, de prendre des congés ou d'honorer leur dieu, sauf si leurs maîtres leur en donnait la permission. Et maintenant, je prends l'ordonnance du commandement central, je la contemple, désarmé et, l'estomac noué, je lis : « **Il est interdit aux Palestiniens de voyager en voiture avec des Israéliens** ». Les Palestiniens ne sont autorisés à se déplacer dans une voiture israélienne que pour rejoindre leur travail. Quel malheur que cette honte ! Quel malheur que cette disgrâce ! **Quel malheur que le judaïsme se piétine ainsi lui-même.**

Un drapeau plus noir que noir flotte au-dessus de cette ordonnance. Toute personne civilisée, toute personne attachée au droit doit se garder d'y obéir. Parce que cette ordonnance n'est pas seulement illégale. Elle est aussi malfaisante."

(Traduction de l'anglais : Michel Ghys)

Ce n'est pas un coup d'éclat dans un ciel serein, fait remarquer de son côté Amira Hass, dans Haaretz du 17 janvier, en s'en prenant à l'ensemble des politiques et des médias qui se taisent, laissant quelques associations israéliennes des droits de l'Homme se débattre avec le problème.

"La Cour suprême ne s'est pas pressée parce que l'ordonnance du général Naveh est logique, très demandée, et que la voie qui y mène a été pavée au fil des dernières années, minutieusement, graduellement, par une série d'ordres et ordonnances, de lois parlementaires, par la politique des routes séparées et le tracé de la clôture des services de la Défense. Et toujours avec l'approbation de la Cour suprême. La nouvelle ordonnance s'accorde parfaitement avec d'autres interdictions de déplacement imposées par Israël aux Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza, dans un territoire où les juifs ont le droit de se déplacer, de résider, de commercer et de faire des affaires sans obstacles. Ces **interdictions de se déplacer** empêchent depuis des années des milliers de Palestiniens de Cisjordanie de rendre visite à leur famille et à leurs amis à Gaza. Elles sont responsables de milliers de sagas où des gens ne sont **pas autorisés à vivre avec leur famille**, dans leur propre maison, à prendre soin de leurs parents sur leur lit d'agonie. Elles empêchent des étudiants de choisir leurs études dans des institutions convenables. Elles éloignent les malades des cliniques, les parturientes des maternités, les élèves des écoles, les travailleurs de leurs lieux de travail. Ces interdictions ont fait **d'un tiers de la Cisjordanie - la vallée du Jourdain - un territoire vide de Palestiniens**, sauf les 50.000 qui sont, d'après leur carte d'identité, domiciliés dans la vallée.

L'ordonnance dont il est question ici complète un ordre qu'un général a lancé en octobre 2000 et qui, au motif connu de la sécurité, a **interdit aux Israéliens l'entrée dans les « territoires A »** de Cisjordanie. La nouvelle ordonnance sera particulièrement efficace car elle mettra tout spécialement en danger les Palestiniens qui la violeront : pour des raisons juridiques, il sera difficile de poursuivre les Israéliens devant un tribunal civil. Mais les Palestiniens « criminels » se retrouveront, eux, brimés à l'intérieur et à l'extérieur des tribunaux militaires, persécutés par la Sécurité générale [Shabak] et exposés à des peines de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans. Ce fait-là dissuadera des Israéliens de recourir à la désobéissance civile non-violente du Mahatma Gandhi et de Martin Luther King - ou de violer cette ordonnance parfaitement illégale. Les fondateurs de l'apartheid en Afrique du Sud auraient été fiers d'une ordonnance pareille."

Sources [Europalestine](#)